



Bureau du directeur général des élections

2013-2014

Rapport ministériel sur le rendement

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Peter Van Loan, C.P., député
Leader du gouvernement à la Chambre des
communes

Élections Canada

Rapport sur le rendement – Canada. Bureau du directeur général des élections (en ligne)

ISSN : 1490-5434

N° de catalogue : SE2-4/2014F-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2014

Tous droits réservés

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Centre de renseignements

Élections Canada

30, rue Victoria

Gatineau (Québec)

K1A 0M6

Téléphone : 1-800-463-6868

Télécopieur : 1-888-524-1444 (sans frais)

ATS : 1-800-361-8935

www.elections.ca

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Message du directeur général des élections	1
Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles	5
Profil de l'organisme	5
Contexte organisationnel.....	5
Dépenses réelles	11
Cadre financier.....	12
Tendance des dépenses de l'organisme	13
Budget des dépenses par crédit voté	14
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	15
Résultat stratégique.....	15
Programme 1.1 : Opérations électorales.....	15
Programme 1.2 : Régulation des activités électorales.....	24
Programme 1.3 : Engagement électoral	28
Services internes.....	33
Section III : Renseignements supplémentaires.....	37
Faits saillants des états financiers.....	37
États financiers	38
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	39
Dépenses fiscales et évaluations	39
Section IV : Coordonnées de l'organisme	41
Renseignements généraux.....	41
Pour les médias.....	41
Annexe : Définitions	43
Notes.....	47

Avant-propos

Le Rapport ministériel sur le rendement fait partie des documents budgétaires, qui appuient les lois de crédits et précisent les montants et les fins générales auxquelles ces fonds peuvent être dépensés par le gouvernement. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le Budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Le Plan de dépenses des ministères est constitué de deux documents. Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements détaillés sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources requises d'une organisation donnée, pour une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du rapport. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse le bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme, au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus établis dans le RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.

Le Budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le Budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le Budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette, et l'état consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations pouvant être utilisées au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées au cours de ce même exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins de la production des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Que l'organisation présente l'information dans le Budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du Budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web de l'organisme. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RPP et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web de l'organisme. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du directeur général des élections

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* d'Élections Canada, qui décrit les progrès accomplis dans ses priorités et plans pluriannuels pendant l'exercice.

Au printemps 2013, j'ai déposé deux rapports concernant les incidents survenus au cours de l'élection générale en mai 2011.

J'ai d'abord présenté au président de la Chambre des communes un rapport de recommandations faisant suite aux incidents relatifs aux communications trompeuses avec les électeurs. Ce rapport proposait des mesures de prévention, de conformité et d'exécution qui pourraient être prises pour remédier au problème de communications trompeuses et recommandait des modifications législatives.

Par la suite, en ce qui concerne les irrégularités commises aux bureaux de scrutin dans la circonscription d'Etobicoke-Centre (Ontario), j'ai demandé à un expert-conseil indépendant, spécialiste de l'administration électorale, de produire un rapport et de soumettre des recommandations quant aux moyens d'améliorer la conformité des procédures d'inscription et de vote les jours de scrutin.

En 2013-2014, s'appuyant sur ces rapports, Élections Canada a accordé une priorité absolue aux initiatives visant à améliorer la conformité et à assurer l'intégrité lors de l'élection générale de 2015.

Nous avons créé le Bureau de coordination du projet d'intégrité électorale afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en matière de conformité et d'assurance de la qualité pour l'élection générale de 2015.

Dans le but d'améliorer les procédures aux bureaux de scrutin, nous avons axé nos efforts sur l'amélioration des pratiques de recrutement, la modernisation de la formation, la simplification des procédures et la promotion des nouveaux services d'inscription en ligne pour réduire les inscriptions le jour du scrutin. Nous avons également pris des mesures pour améliorer la précision et la fiabilité des listes électorales, soit la modernisation du système d'inscription des électeurs et une meilleure communication avec les électeurs.

Bien que ces initiatives visent à améliorer la conformité aux bureaux de scrutin, des mesures administratives ne suffiront pas à elles seules à éliminer toutes les erreurs relatives aux procédures et à la tenue de documents. D'autres modifications législatives doivent encore être apportées pour régler un certain nombre de questions importantes, comme la complexité du processus électoral, le temps limité dont on dispose pour recruter et former les travailleurs électoraux, et l'incapacité de faire usage des technologies aux bureaux de scrutin.

Le 4 février 2014, le projet de loi C-23 a été déposé à la Chambre des communes. Ce projet de loi, qui représente la plus importante réforme de la *Loi électorale du Canada* depuis des décennies, a reçu la sanction royale le 19 juin 2014, soit environ 16 mois avant la date de la prochaine élection générale fixée en octobre 2015.

Compte tenu des exigences des nouvelles dispositions en matière d'orientation et d'exécution, Élections Canada a dû réaligner certaines de ses priorités dès l'hiver 2014. L'organisme :

- ▶ a reporté l'élaboration d'un projet pilote pour l'élection générale de 2015, qui visait la mise à l'essai d'une approche simplifiée en ce qui concerne la gestion et la conduite des opérations de vote aux bureaux de scrutin;
- ▶ a annulé ses plans qui visaient à permettre aux électeurs d'utiliser leur carte d'information de l'électeur (CIE) à titre de preuve d'adresse;
- ▶ a mis en suspens son rapport de recommandations concernant un examen plus approfondi des mesures de conformité et d'application prévues par la *Loi électorale du Canada*.

En 2013-2014, Élections Canada a continué d'appuyer le processus de révision des limites des circonscriptions jusqu'à sa conclusion. Le décret de représentation dans lequel sont décrites et nommées les nouvelles circonscriptions fédérales a été promulgué en octobre 2013.

Élections Canada a mené à bien le processus dans le respect du budget et était prêt à appliquer les 338 nouvelles limites des circonscriptions dans les sept mois suivant la promulgation, conformément à la Loi.

L'organisme a également poursuivi la réalisation de son plan triennal visant l'apport d'améliorations administratives pour offrir aux électeurs des services plus pratiques, réduire les obstacles à l'inscription et à l'identification, et accroître l'accessibilité des électeurs handicapés. Parmi les initiatives particulières mises en œuvre pour la prochaine élection générale, mentionnons la modernisation de l'inscription des électeurs et l'augmentation du nombre de lieux où il sera possible de voter par bulletin de vote spécial. De plus, nous avons mis sur pied un comité consultatif chargé de formuler des avis sur les initiatives en matière d'accessibilité, comme l'accès à des listes de candidats en braille.

Au cours de la période visée par le présent rapport, Élections Canada a conduit des élections partielles le 13 mai 2013 dans Labrador, et le 25 novembre 2013, dans Bourassa, Brandon–Souris, Provencher et Toronto-Centre.

Enfin, le 1^{er} octobre 2013, le commissaire aux élections fédérales a publié son premier rapport annuel visant à permettre aux Canadiens de mieux comprendre son mandat. Le rapport fournit des renseignements sur ses travaux, le type de plaintes qu'il reçoit et les outils dont il dispose pour remplir ses fonctions. En outre, le rapport fait état de certaines difficultés importantes rencontrées dans le cadre de la réalisation d'enquêtes et propose des moyens d'y remédier, en plus d'accroître la transparence et la responsabilisation à l'endroit de la population.

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles

Profil de l'organisme

Ministre compétent : Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Chef de l'organisme : Marc Mayrand, directeur général des élections du Canada

Instruments habilitants : *Loi électorale du Canada*, L.C. 2000, ch. 9¹
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, L.R.C., 1985, ch. E-3²
Loi référendaire, L.C., 1992, ch. 30³

Année de création : 1920

Contexte organisationnel

Le mandat et les responsabilités définis dans la présente section ne tiennent pas compte des modifications liées au projet de loi C-23, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2014, après la période visée par le présent rapport.

Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à :

- ▶ être prêt à conduire une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- ▶ administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- ▶ surveiller l'observation de la législation électorale et la faire appliquer;
- ▶ enquêter sur des allégations qui pourraient révéler des infractions à la Loi;
- ▶ exécuter des programmes d'information et d'éducation de l'électorat;
- ▶ appuyer les commissions de délimitation indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- ▶ mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai des processus de vote électroniques en vue de scrutins futurs.

Responsabilités

Dans le cadre de son mandat, Élections Canada nomme, forme et soutient des directeurs du scrutin et s'adjoind quelque 30 agents de liaison en région partout au Canada. Il tient aussi à jour le Registre national des électeurs, utilisé pour préparer les listes électorales préliminaires au début d'un scrutin, de même que l'information de géographie électorale qui sert à produire les cartes et les autres produits géographiques utilisés lors de scrutins.

L'organisme est également responsable de ce qui suit :

- ▶ enregistrer les entités politiques, c'est-à-dire les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats, les candidats à la direction, les tiers qui font de la publicité électorale et les comités référendaires;
- ▶ administrer les allocations, les remboursements et les indemnités versés aux candidats admissibles, aux partis enregistrés et aux vérificateurs;
- ▶ veiller au respect de la *Loi électorale du Canada* et des règles du financement politique, pendant et entre les élections;
- ▶ divulguer des données sur les partis enregistrés, les associations de circonscription, les candidats à l'investiture et à la direction des partis enregistrés, les candidats, les tiers et les comités référendaires, y compris leurs rapports financiers;
- ▶ recommander au Parlement des modifications à la *Loi électorale du Canada* visant à en assurer une meilleure administration; pour ce faire, il produit un rapport de recommandations après une élection générale et il fournit des conseils éclairés et d'autres rapports spéciaux.

Par ailleurs, le directeur général des élections nomme le commissaire aux élections fédérales. Le mandat du commissaire consiste à protéger l'intégrité du processus électoral en veillant à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Il exerce ses fonctions indépendamment de toute ingérence politique ou gouvernementale, assisté d'enquêteurs, d'avocats et d'un personnel administratif. Dans l'exercice de son mandat, il est guidé par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de l'équité et de la bonne foi.

Le directeur général des élections nomme également l'arbitre en matière de radiodiffusion. Ce dernier répartit le temps d'antenne payant et gratuit entre les partis politiques et règle les différends qui peuvent survenir entre les partis et les radiodiffuseurs.

Nouvelles mesures législatives et décisions judiciaires

- ▶ Un aperçu des [mesures législatives proposées et adoptées au cours de la période visée par le présent rapport](#)⁴ est accessible sur le site Web d'Élections Canada.
- ▶ Une analyse [des décisions et poursuites judiciaires](#)⁵ touchant la législation électorale est accessible sur le site Web d'Élections Canada.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Élections Canada vise un seul résultat stratégique qui est appuyé par l'architecture d'alignement des programmes (AAP) suivante :

1. **Résultat stratégique** : Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance
 - 1.1 **Programme** : Opérations électorales
 - 1.1.1 **Sous-programme** : Préparation électorale
 - 1.1.2 **Sous-programme** : Conduite des scrutins
 - 1.1.3 **Sous-programme** : Redécoupage des circonscriptions
 - 1.2 **Programme** : Régulation des activités électorales
 - 1.2.1 **Sous-programme** : Administration du financement politique
 - 1.2.2 **Sous-programme** : Conformité et application
 - 1.3 **Programme** : Engagement électoral
 - 1.3.1 **Sous-programme** : Éducation civique et sensibilisation
 - 1.3.2 **Sous-programme** : Développement électoral

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité 1	Type	Programmes
Appuyer le processus de révision des limites des circonscriptions et appliquer les nouvelles limites	Déjà établie	Opérations électorales Services internes
Résumé des progrès		
Élections Canada a continué d'appuyer le processus de révision des limites des circonscriptions en fournissant aux 10 commissions indépendantes des services professionnels, financiers et administratifs. Le décret de représentation dans lequel sont décrites et nommées les 338 nouvelles circonscriptions fédérales a été promulgué en octobre 2013. La nouvelle carte électorale du Canada tient donc compte des changements démographiques survenus au Canada au cours de la dernière décennie.		

Élections Canada a terminé le processus de révision dans le respect du budget et était prêt à mettre en œuvre les nouvelles limites dans les sept mois suivant la promulgation du décret de représentation, conformément à la Loi. L'organisme a pu procéder au recrutement et à la nomination de tous les nouveaux directeurs du scrutin en 2013-2014. En outre, au 31 mars 2014, 58 % des associations de circonscription avaient procédé à leur préenregistrement.

Priorité 2	Type	Programmes
Maintenir la confiance et accroître la conformité	Déjà établie	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes

Résumé des progrès

À la suite de l'[examen de conformité](#)⁶ du printemps 2013 portant sur les procédures d'inscription et de vote le jour du scrutin, Élections Canada a continué d'apporter des améliorations administratives ciblant précisément les lacunes relevées en prévision de l'élection générale de 2015. Cette stratégie comporte plusieurs éléments :

- ▶ Offert depuis 2012, le service d'inscription en ligne deviendra pour les électeurs le moyen principal et le plus pratique pour mettre à jour leur dossier pendant et entre les élections. À cette fin, Élections Canada a investi dans la refonte de ses logiciels et sa base de données servant à la gestion des listes électorales aux bureaux locaux. À la fin de 2013-2014, cette transformation allait bon train, la production d'un nouveau système étant prévue d'ici mars 2015. Outre l'amélioration de services aux électeurs, il est prévu que la précision accrue des listes le jour de l'élection assurera une meilleure conformité des opérations aux lieux de scrutin.
- ▶ Élections Canada a investi dans un nouveau programme de recrutement et de formation des fonctionnaires électoraux, qui facilitera la présélection de candidats par les directeurs du scrutin et fournira aux préposés au scrutin des didacticiels en ligne de sorte qu'ils se familiarisent avec leurs fonctions avant leur formation en classe. À la fin de 2013-2014, Élections Canada prévoyait réaliser un projet pilote afin de mettre à l'essai la nouvelle approche en matière de formation dans le cadre de deux élections partielles prévues en juin 2014.
- ▶ L'organisme a investi dans un nouveau modèle de services électoraux qui permettrait de normaliser et d'automatiser les fonctions opérationnelles aux bureaux de scrutin. À la fin de 2013-2014, il se préparait à consulter les membres du Parlement afin d'obtenir leur approbation pour mettre à l'essai le nouveau modèle de services dans certaines circonscriptions sélectionnées, à l'élection générale de 2015. Cette initiative a été reportée en raison du projet de loi C-23, mais Élections Canada a continué d'apporter des améliorations au modèle de services électoraux en place, dans les limites des autorisations actuelles, dans le but de réduire le fardeau administratif imposé aux fonctionnaires électoraux ainsi qu'aux électeurs.
- ▶ En décembre 2013, Élections Canada a établi une unité chargée de l'intégrité électorale, laquelle a le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de conformité et d'assurance de la qualité pour l'élection générale de 2015.

En octobre 2013, le commissaire aux élections fédérales a publié son [premier rapport annuel](#)⁷ afin de permettre aux Canadiens de mieux comprendre son mandat. Le rapport fournit des renseignements sur ses travaux, le type de plaintes qu'il reçoit et les outils dont il dispose pour remplir ses fonctions. En outre, le rapport fait état de certaines difficultés importantes rencontrées dans le cadre de la réalisation d'enquêtes et propose des moyens d'y remédier par l'apport de modifications à la Loi.

Priorité 3	Type	Programmes
Améliorer les services et susciter la participation des jeunes	Déjà établie	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes
Résumé des progrès		
<p>Élections Canada a poursuivi la réalisation de son plan triennal visant à améliorer les services aux électeurs au moyen de diverses initiatives, ce qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ un système d'inscription des électeurs modernisé permettant d'offrir de nouveaux services d'inscription en ligne; ▶ un service renouvelé de renseignements au public; ▶ un Programme de rappel électoral renouvelé; ▶ une accessibilité accrue pour les électeurs handicapés; ▶ un nombre accru de lieux où voter par bulletin de vote spécial. <p>En raison de l'introduction du projet de loi C-23, l'organisme a modifié certaines de ses priorités au cours de l'hiver 2014. Aussi l'organisme a-t-il annulé ses plans visant à permettre à tous les électeurs d'utiliser leur CIE à titre de preuve d'adresse à l'élection générale de 2015.</p> <p>Élections Canada a également accompli des progrès quant à sa volonté de susciter la participation des jeunes au moyen de diverses initiatives, ce qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la promotion d'outils et de ressources d'éducation civique auprès d'enseignants et d'organismes jeunesse; ▶ la participation à des activités de sensibilisation et l'organisation de telles activités, comme la Semaine canadienne de la démocratie; ▶ la communication d'études sur la participation des jeunes à la vie civique dans le cadre de présentations et de discussions avec des membres d'organismes jeunesse ainsi qu'une présence numérique accrue. 		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
<p>Les améliorations législatives devront être promulguées d'ici le printemps 2014 pour permettre à Élections Canada de pleinement les intégrer avant l'élection générale de 2015.</p>	<p>Le projet de loi C-23 a été déposé le 4 février et a reçu la sanction royale le 19 juin 2014. Ce risque ne s'est donc pas concrétisé.</p> <p>Cependant, l'organisme s'expose à un nouveau risque en raison de la portée de la réforme, laquelle pose des défis importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la complexité des nouvelles dispositions nécessitera une consultation des intervenants afin de s'assurer qu'ils comprennent les nouvelles exigences; ▶ l'organisme a dû réajuster certaines de ses priorités pour l'élection générale de 2015; ▶ de nouvelles exigences permanentes découlant du projet de loi, notamment l'établissement d'un système pour la communication de lignes directrices, de notes d'interprétation et d'avis écrits, exerceront des pressions financières accrues sur l'organisme. 	<p>Opérations électorales</p> <p>Régulation des activités électorales</p> <p>Engagement électoral</p> <p>Services internes</p>
<p>Les mesures de restrictions budgétaires ont un effet sur la capacité d'Élections Canada d'exécuter et d'améliorer ses programmes.</p>	<p>En 2012-2013, l'organisme a réalisé un exercice de budgétisation à base zéro. Les mesures de réaménagement des effectifs qui ont suivi en 2013-2014 ont permis d'éliminer 32 postes pourvus pour une période indéterminée.</p> <p>En 2013-2014, des ressources ont été réaffectées pour accroître la capacité du programme de financement politique et du Bureau du commissaire aux élections fédérales, et établir une unité chargée de l'intégrité électorale.</p> <p>Les nouvelles mesures de restriction budgétaire prises par le gouvernement continuent de miner la capacité d'Élections Canada d'exercer ses activités à l'intérieur de ses crédits budgétaires.</p>	<p>Opérations électorales</p> <p>Régulation des activités électorales</p> <p>Engagement électoral</p> <p>Services internes</p>

Dépenses réelles

Ressources financières (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
115 854 117	115 854 117	121 908 641	120 227 749	4 373 632*

*L'écart de 4,4 millions de dollars entre les dépenses réelles (120,2 millions de dollars) et les dépenses prévues (115,9 millions de dollars) pour l'exercice 2013-2014 est principalement attribuable à des dépenses législatives liées à la conduite d'élections partielles en 2013. Élections Canada ne calcule pas dans ses dépenses prévues les coûts supplémentaires associés aux activités de préparation électorale et de conduite de scrutins, puisqu'ils varient d'une année à l'autre.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
488	473	(15)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016*	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.								
Opérations électorales	36 641 312	36 641 312	34 938 217	34 766 039	45 900 589	45 326 885	37 009 414	202 833 122
Régulation des activités électorales	28 072 002	28 072 002	19 959 354	12 516 274	28 595 985	27 960 704	37 509 163	102 957 957
Engagement électoral	8 939 136	8 939 136	8 441 546	8 441 546	8 142 702	7 974 120	7 860 678	7 892 605
Total partiel	73 652 450	73 652 450	63 339 117	55 723 859	82 639 276	81 261 709	82 379 255	313 683 684
Services internes	42 201 667	42 201 667	33 771 315	33 943 493	39 269 365	38 966 040	37 200 938	35 668 311
Total	115 854 117	115 854 117	97 110 432	89 667 352	121 908 641	120 227 749	119 580 193	349 351 995

*Les dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016 ne tiennent pas compte des coûts supplémentaires associés à la tenue de l'élection générale prévue en octobre 2015.

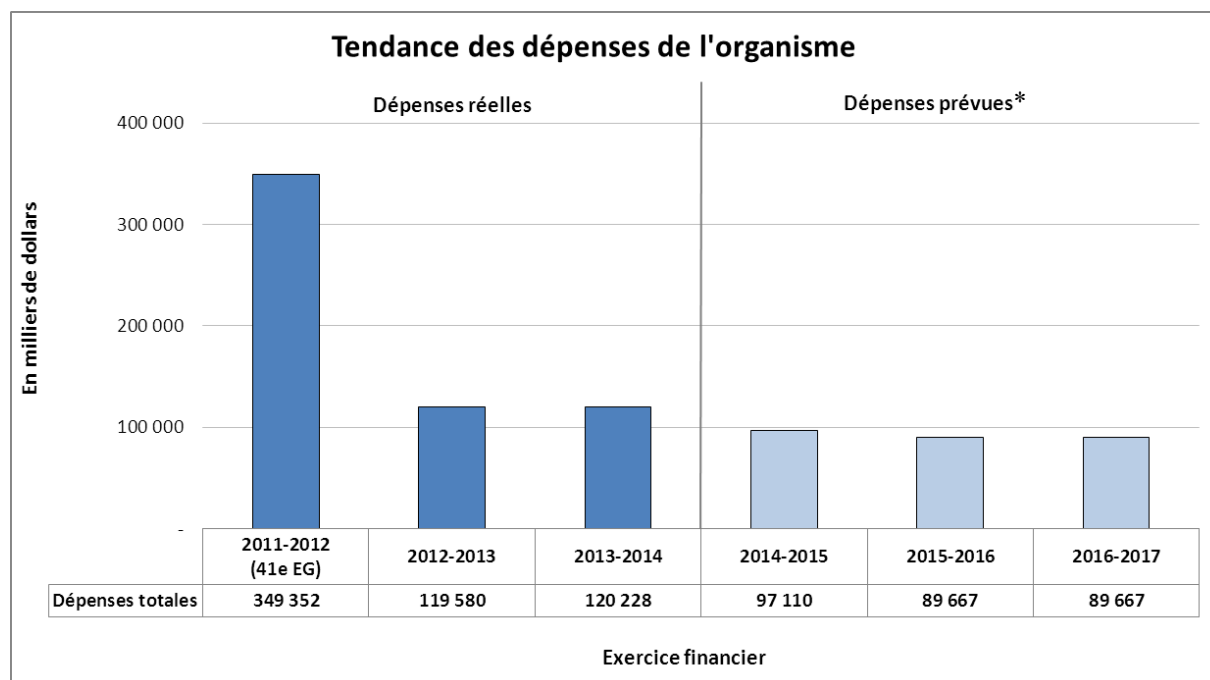
Cadre financier

Le double mécanisme de financement d'Élections Canada et ses pratiques de planification témoignent du caractère unique de son mandat. L'organisme est en partie financé par un crédit annuel qui couvre le salaire du personnel permanent et n'est pas affecté par le cycle électoral. Toutefois, compte tenu de l'imprévisibilité des scrutins, une autorisation législative lui permet aussi de prélever des fonds directement sur le Trésor.

Dans le système parlementaire canadien, les élections générales ont lieu à date fixe, mais peuvent être déclenchées à l'avance. C'est particulièrement le cas en situation de gouvernement minoritaire. Les élections partielles, qui ont lieu lorsqu'un siège devient vacant à la Chambre des communes, sont également imprévisibles.

En raison de la variabilité des circonstances, Élections Canada ne calcule pas dans ses dépenses prévues les coûts supplémentaires associés aux activités électorales.

Tendance des dépenses de l'organisme



*Les activités de préparation électorale en cours pour l'élection générale de 2015 ne sont pas prises en compte dans les dépenses prévues.

Le graphique ci-dessus montre les tendances des dépenses de 2011-2012 à 2016-2017, les trois derniers exercices étant des dépenses prévues. La hausse considérable des dépenses en 2011-2012 est attribuable à la tenue de l'élection générale de 2011. La diminution graduelle des dépenses depuis 2013-2014 s'explique de la manière suivante :

- ▶ Élections Canada a pris des mesures afin de respecter l'esprit du plan d'action du gouvernement fédéral pour la réduction du déficit. L'organisme a réduit son budget de fonctionnement annuel de 7,5 millions de dollars à compter de l'exercice 2012-2013.
- ▶ Les activités financées en dehors du budget de fonctionnement annuel ont été complétées en 2013-2014, notamment la révision des limites des circonscriptions et le déménagement à Gatineau.
- ▶ Le projet de loi C-13 ayant reçu la sanction royale le 15 décembre 2011, les allocations trimestrielles aux partis politiques enregistrés sont en voie d'être éliminées et prendront fin le 1^{er} avril 2015.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives d'Élections Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada⁸.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance

La plupart des programmes d'Élections Canada produisent des résultats pour les Canadiens en période d'élection générale, et ces résultats sont publiés dans un rapport subséquent. Certains indicateurs de rendement sont mesurés par des sondages auprès des électeurs, des candidats et des fonctionnaires électoraux. Les résultats de ces sondages sont disponibles en ligne⁹.

Au cours d'un exercice sans élection générale, Élections Canada rend compte de son rendement en fonction des élections partielles. Toutefois, il faut tenir compte de considérations importantes :

- ▶ les indicateurs de rendement ne sont pas tous évalués lors des élections partielles;
- ▶ les résultats obtenus lors d'élections partielles ne peuvent pas être comparés à ceux obtenus lors d'élections générales;
- ▶ les observations découlant de différentes élections partielles varieront considérablement, puisque les indicateurs sont très influencés par un certain nombre de facteurs indépendants liés aux caractéristiques géographiques et démographiques de chaque circonscription, ainsi que par la période de l'année où se tiennent des élections partielles.

Programme 1.1 : Opérations électorales

Description

Ce programme permet à Élections Canada d'administrer les scrutins de façon équitable et efficace, en tout temps, afin que les Canadiens puissent exercer leur droit de voter à une élection ou à un référendum fédéral. À cette fin, l'organisme s'assure que le processus électoral est accessible et sans cesse amélioré en fonction des besoins des électeurs.

Ressources financières (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
36 641 312	36 641 312	45 900 589	45 326 885	8 685 573*

*L'écart de 8,7 millions de dollars entre les dépenses réelles (45,3 millions de dollars) et les dépenses prévues (36,6 millions de dollars) pour l'exercice 2013-2014 est principalement attribuable à la conduite d'élections partielles en 2013 et aux activités de préparation électorale liées à l'élection générale de 2015, y compris la mise en œuvre des nouvelles limites des circonscriptions.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
202	212	10

Résultats en matière de rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
Le processus électoral est administré avec équité et efficacité.	Coût des élections par électeur	On estime que les cinq élections partielles tenues en 2013 ont coûté 3,8 millions de dollars, ce qui représente environ 12,86 \$ par électeur inscrit. Le coût moyen des 11 élections partielles précédentes (de 2009 à 2012) était de 10,02 \$ par électeur inscrit. Les écarts sont largement attribuables à la variation des limites, de l'étendue géographique et de la population des circonscriptions.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
	Pourcentage de Canadiens qui estiment qu'Élections Canada administre les élections de manière équitable	<p>Selon les sondages d'opinion publique effectués après les élections partielles de 2013, en moyenne, 80 % des répondants ont affirmé qu'Élections Canada a administré les élections partielles de façon plutôt équitable ou très équitable : 91 % dans Labrador, 83 % dans Brandon–Souris, 82 % dans Provencher, 81 % dans Bourassa et 74 % dans Toronto-Centre.</p> <p>Il est à noter qu'entre 7 et 21 % des répondants ne savaient pas ou n'avaient pas d'opinion : 7 % dans Labrador, 15 % dans Bourassa et Brandon–Souris, 16 % dans Provencher et 21 % dans Toronto-Centre.</p>
Élections Canada est prêt à tenir un scrutin n'importe quand.	Pourcentage de bureaux des directeurs du scrutin qui sont entièrement opérationnels dans les sept jours suivant le début d'un scrutin	Tous les bureaux des cinq élections partielles tenues en 2013 étaient entièrement opérationnels dans les sept jours suivant le début de la période électorale, atteignant ainsi toutes les cibles opérationnelles.
Les Canadiens ont la possibilité d'exercer leur droit de vote.	Pourcentage d'électeurs qui affirment ne pas avoir voté pour des raisons administratives	Selon les sondages d'opinion publique effectués après les élections partielles de 2013, la proportion d'électeurs qui ont affirmé ne pas avoir voté en raison de difficultés liées aux procédures administratives ou au processus électoral est de 18 % dans Toronto-Centre, de 12 % dans Labrador, de 10 % dans Brandon–Souris, de 9 % dans Provencher et de 7 % dans Bourassa.
	Pourcentage de bureaux de scrutin ouverts à l'heure prévue	<p>Pendant les élections partielles de 2013, 957 bureaux de scrutin (69 bureaux de vote par anticipation, 861 bureaux de scrutin ordinaires et 27 bureaux de scrutin itinérants) ont été établis par les directeurs de scrutin.</p> <p>Tous les bureaux ont ouvert à l'heure dans Bourassa, Labrador et Toronto-Centre. Deux bureaux de scrutin, situés respectivement dans Brandon–Souris et Provencher, ont ouvert en retard, mais aucun électeur ne s'est présenté avant leur ouverture.</p> <p>Ainsi, pour toutes les élections partielles de 2013, comme ce fut le cas pour les élections partielles précédentes, plus de 99 % des bureaux ont ouvert à l'heure.</p>

Résultat attendu	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
	Pourcentage d'électeurs qui sont satisfaits de leur expérience de vote	<p>Selon les sondages d'opinion publique réalisés après les élections partielles de 2013, presque tous les électeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ont trouvé qu'il était très facile ou plutôt facile de voter : 97 % dans Brandon–Souris et Provencher, 96 % dans Labrador, 95 % dans Bourassa et 90 % dans Toronto-Centre; ▶ ont trouvé que leur lieu de scrutin était à une distance raisonnable de leur lieu de résidence : 99 % dans Provencher, 98 % dans Toronto-Centre, 97 % dans Bourassa, et 96 % dans Brandon–Souris et Labrador; ▶ ont trouvé le temps d'attente raisonnable : 99 % dans Brandon–Souris et Provencher, 98 % dans Labrador, 97 % dans Toronto-Centre et 95 % dans Bourassa.
Les Canadiens reçoivent l'information et le soutien dont ils ont besoin pour participer à des élections.	Pourcentage de Canadiens qui sont au courant des diverses méthodes de vote possibles	Selon les sondages d'opinion publique réalisés après les élections partielles de 2013, en moyenne, 41 % des répondants ont dit savoir qu'il était possible de voter par la poste en tout temps lors de l'élection : 45 % dans Provencher, 44 % dans Brandon–Souris et Labrador, 37 % dans Toronto-Centre et 28 % dans Bourassa.
	Pourcentage de Canadiens qui savent comment et où voter	<p>La vaste majorité des électeurs ont dit qu'ils étaient au courant de la tenue d'élection partielle dans leur circonscription : 100 % dans Labrador, 99 % dans Brandon–Souris, 92 % dans Provencher, et 91 % dans Bourassa et Toronto-Centre.</p> <p>La majorité des électeurs se rappelaient avoir reçu leur CIE : 91 % dans Bourassa, 90 % dans Brandon–Souris, 87 % dans Labrador, 85 % dans Provencher et 80 % dans Toronto-Centre.</p> <p>Le nombre de répondants ayant cité la CIE comme principale source d'information sur le moment et l'endroit où voter était de 50 % dans Labrador, de 19 % dans Toronto-Centre, de 18 % dans Provencher, de 14 % dans Bourassa et de 12 % dans Brandon–Souris.</p>
Les Canadiens ont accès rapidement aux résultats du scrutin, et ces résultats traduisent fidèlement leurs choix.	Pourcentage de bureaux de scrutin qui transmettent les résultats préliminaires après leur fermeture	Tous les bureaux de scrutin des cinq élections partielles tenues en 2013 ont transmis les résultats préliminaires après leur fermeture, atteignant ainsi toutes les cibles opérationnelles.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
	Différence entre les résultats préliminaires et les résultats validés	Les écarts entre les résultats préliminaires et les résultats validés pour les élections partielles tenues en 2013 sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 0,009 % dans Provencher; ▶ 0,016 % dans Bourassa; ▶ 0,029 % dans Brandon–Souris; ▶ 0,082 % dans Labrador; ▶ 0,433 % dans Toronto-Centre.
	Différence entre les résultats déclarés et les résultats issus de dépouillements judiciaires	Aucun dépouillement n'a été demandé à la suite des élections partielles tenues en 2013.
Les commissions électorales indépendantes sont capables de remplir leurs obligations prévues par la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i> .	Pourcentage de commissions qui sont satisfaites des services et de l'appui fournis par Élections Canada	<p>Selon l'enquête rétrospective menée auprès des membres des commissions après le processus de redécoupage, les niveaux de satisfaction pour les divers types de services et de soutien offerts sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ services linguistiques et de publication : 89 %; ▶ services financiers : 86 %; ▶ soutien aux opérations : 86 %; ▶ soutien aux questions géographiques et production de cartes : 84 %; ▶ services de soutien technique : 77 %; ▶ aménagement des bureaux : 68 %; ▶ démantèlement des bureaux : 67 %; ▶ équipement technique : 55 %. <p>Dans l'ensemble, le taux de satisfaction plus bas associé à l'équipement technique est attribuable à des problèmes de réseau de téléphonie cellulaire et d'accès Internet dans certaines régions du pays, ainsi qu'à du matériel de bureau (comme des imprimantes et des télécopieurs) qui ne répondait pas aux besoins.</p>

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

Analyse du rendement

Mettre en œuvre les nouvelles limites des circonscriptions – volet opérationnel

Élections Canada a continué d'appuyer le processus de révision des limites des circonscriptions en fournissant aux 10 commissions indépendantes des services professionnels, financiers et administratifs. Le décret de représentation dans lequel sont décrites et nommées les 338 nouvelles circonscriptions fédérales a été promulgué en octobre 2013. Élections Canada a terminé le processus de révision dans le respect du budget et était prêt à mettre en œuvre les nouvelles limites dans les sept mois suivant la promulgation du décret de représentation, conformément à la Loi.

En 2013-2014, Élections Canada a également :

- ▶ recruté et nommé tous les nouveaux directeurs du scrutin;
- ▶ mis au point un outil de révision en ligne qui permet aux directeurs du scrutin de modifier et de certifier électroniquement les limites des sections de vote;
- ▶ harmonisé les limites des sections de vote avec la géographie du recensement afin de générer des gains d'efficacité et de faciliter l'accès aux données démographiques du recensement par section de vote.

La nouvelle carte électorale, qui tient compte des changements démographiques survenus au Canada au cours de la dernière décennie, est prête à être utilisée pour l'élection générale de 2015.

Améliorer la conformité aux procédures le jour du scrutin

Pour faire suite aux irrégularités administratives relevées dans la circonscription d'Etobicoke-Centre (Ontario) lors de l'élection générale de mai 2011, Élections Canada a entrepris la réalisation d'un examen indépendant sur la conformité aux procédures le jour du scrutin. En avril 2013, il a rendu compte au Parlement des résultats de l'examen et du Plan d'action sur la conformité qui en découle. En 2013-2014, l'organisme a commencé à mettre en œuvre le plan d'action pour l'élection générale de 2015 et les suivantes. Le plan prévoit des initiatives pour améliorer les opérations de vote et la formation des fonctionnaires électoraux, ainsi que pour moderniser l'inscription des électeurs.

a) Améliorer les opérations de vote

Un volet important du plan d'action était un projet pilote visant à mettre à l'essai une approche simplifiée pour la gestion et la conduite des opérations de vote aux bureaux de vote par

anticipation et aux bureaux de scrutin ordinaires. Ce projet avait pour but de mettre à profit la technologie afin d'offrir aux électeurs des services plus uniformes et efficaces, tout en améliorant les conditions de travail et en simplifiant la formation des fonctionnaires électoraux. Cependant, en raison de nouvelles priorités découlant du projet de loi C-23, Élections Canada a décidé de reporter la réalisation du projet. L'organisme a plutôt axé ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles procédures administratives, dans les limites des autorisations actuelles, afin de réduire le fardeau administratif imposé aux fonctionnaires électoraux et aux électeurs.

Toutefois, étant donné les multiples facteurs en jeu, notamment la complexité du processus de vote, le peu de temps disponible pour recruter et former les fonctionnaires électoraux et l'absence de technologies aux bureaux de scrutin, la réalisation d'importants progrès dans l'amélioration de la conformité et la réduction des erreurs sera limitée sans l'apport de modifications législatives.

b) Améliorer la formation des fonctionnaires électoraux

En 2013-2014, Élections Canada a passé en revue son programme de formation des fonctionnaires électoraux et a mis au point un nouveau plan de formation afin de gagner en efficacité et d'assurer une meilleure conformité aux normes et aux procédures. Le nouveau plan de formation :

- ▶ intègre les principes d'apprentissage des adultes et prévoit des techniques d'instruction modernes, telles que l'apprentissage en ligne, des vidéos et des exercices pratiques;
- ▶ prévoit des évaluations supplémentaires afin d'avoir une meilleure assurance que les fonctionnaires électoraux maîtrisent leur matière et qu'ils peuvent être affectés aux postes visés;
- ▶ permet de procéder au recrutement et à la formation des fonctionnaires électoraux avant le déclenchement d'une élection.

L'organisme a également consulté des intervenants de premier plan, et a continué de travailler avec les organismes de gestion électorale des provinces et des territoires pour élaborer des approches normalisées et échanger des pratiques exemplaires relatives au recrutement et à la formation des fonctionnaires électoraux.

Ces initiatives amélioreront la formation des fonctionnaires électoraux pour l'élection générale de 2015 et contribueront à améliorer les services aux électeurs.

c) Moderniser l'inscription des électeurs

Le lancement de l'inscription en ligne en 2012 ayant porté ses fruits, la plupart des services d'inscription des électeurs seront offerts en ligne à l'élection générale de 2015. On pourra ainsi modifier l'adresse inscrite au dossier d'un électeur et ajouter de nouveaux renseignements lorsqu'Élections Canada possède déjà de l'information partielle sur un électeur.

En 2013-2014, Élections Canada a mis au point une nouvelle application destinée aux fonctionnaires électoraux autorisés, laquelle leur donnera accès à une base de données d'électeurs sécurisée et centralisée, à partir d'Internet, à tous les bureaux locaux d'Élections Canada du pays.

Renouveler les services de renseignements offerts au public

En 2013-2014, à l'approche de l'élection générale de 2015, les travaux de modernisation et d'amélioration des services de renseignements offerts au public se sont poursuivis. Les activités liées aux besoins opérationnels et à l'approvisionnement ont été menées à terme, et la mise en œuvre du nouveau système était en bonne voie de réalisation.

Élargir l'utilisation de la carte d'information de l'électeur

En raison des nouvelles dispositions du projet de loi C-23, Élections Canada a annulé ses activités visant à permettre aux électeurs d'utiliser leur CIE à titre de preuve d'adresse à l'élection générale de 2015.

Élaborer le Programme de rappel électoral

En 2013-2014, l'organisme a élaboré un plan stratégique de communication pour le Programme de rappel électoral. Ce plan vise à simplifier les messages qui indiquent où, quand et comment s'inscrire et voter, et s'adresse particulièrement aux personnes qui peuvent trouver difficile d'obtenir cette information.

Élections Canada a commencé l'élaboration d'une campagne multimédia à phases multiples afin de communiquer avec les électeurs à certains moments stratégiques et opportuns, avant et pendant la période électorale.

Continuer d'améliorer l'accessibilité des programmes et des processus

Élections Canada a offert une formation au personnel chargé des communications et aux responsables de l'élaboration des programmes de rayonnement en région, afin de sensibiliser le

personnel aux principes et aux pratiques de l'accessibilité en milieu de travail. Les employés seront ainsi en mesure d'en tenir compte lors de la conception des programmes et des services électoraux. En février 2014, l'organisme a également mis sur pied le Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées. Le Comité a formulé des avis sur les plans de l'organisme, afin d'améliorer l'accessibilité aux services de vote et d'information à l'élection générale de 2015.

Mener des campagnes d'inscription des électeurs avant la prochaine élection

Certains groupes d'électeurs (par exemple, les jeunes) sont inscrits en moins grand nombre que d'autres. Pour régler ce problème, Élections Canada avait envisagé de lancer une initiative de révision ciblée sur les campus, mais une analyse coûts-avantages réalisée en 2013-2014 a mené à l'abandon du projet. L'organisme concentrera plutôt ses investissements sur la promotion de l'inscription préélectorale en ligne auprès des électeurs ayant déménagé dernièrement et des jeunes électeurs. Élections Canada communiquera avec les électeurs qui voteront pour la première fois au moyen d'une combinaison de révision ciblée et de messages publicitaires, ainsi que de lettres personnalisées faisant la promotion des nouveaux services d'inscription en ligne.

Élargir le vote par bulletin spécial

À l'élection générale de 2015, Élections Canada permettra aux électeurs de voter par bulletin spécial à certains établissements postsecondaires, centres d'amitié autochtones et centres jeunesse. Des consultations menées auprès de directeurs du scrutin et d'organismes offrant des services aux groupes d'électeurs reconnus pour leur plus faible taux de participation ont donné lieu à la sélection d'établissements et à l'élaboration d'un cadre stratégique destiné aux directeurs du scrutin.

Tenir des élections partielles

Élections Canada a conduit des élections partielles dans Labrador, le 13 mai 2013, et dans Bourassa, Brandon-Souris, Provencher et Toronto-Centre, le 25 novembre 2013. Le [rapport de synthèse sur la conduite de ces élections partielles](#) du directeur général des élections a été soumis au Parlement et publié sur le site Web d'Élections Canada¹⁰.

Programme 1.2 : Régulation des activités électorales

Description

Ce programme assure aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, Élections Canada est chargé d'administrer les dispositions de la Loi qui concernent le financement politique. L'organisme doit ainsi surveiller la conformité, la divulgation et la déclaration des activités de financement, et assurer l'observation de la Loi.

Ressources financières (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
28 072 002	28 072 002	28 595 985	27 960 704	(111 298)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
76	75	(1)

Résultats en matière de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
Les Canadiens font confiance à Élections Canada pour administrer et faire appliquer la législation électorale avec équité.	Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir confiance en l'équité des activités régulatrices d'Élections Canada	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.
Les entités politiques utilisent leurs ressources financières de façon transparente.	Pourcentage de rapports financiers présentés dans les quatre mois suivant le jour du scrutin	Pour les élections partielles de 2013, 97 % des rapports des candidats ont été soumis dans les délais prescrits (28 sur 29).

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
	Nombre de corrections et de modifications importantes à apporter aux rapports	Pour les élections partielles de 2013, aucune correction ni modification importante aux rapports des candidats n'a été requise.
Les entités politiques comprennent et respectent leurs obligations et leurs responsabilités aux termes de la législation électorale du Canada.	Pourcentage de candidats qui comprennent leurs obligations et responsabilités à l'égard des plafonds de contribution établis dans la <i>Loi électorale du Canada</i>	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.
	Nombre de cas assujettis aux mesures d'application de la Loi	La vérification horizontale des contributions faites en 2011, qui a été achevée en 2013-2014, a permis de dresser une liste de 196 personnes qui auraient accepté des contributions dépassant les plafonds prescrits. Au 31 mars 2014, 90 % des dossiers avaient été fermés suivant la remise de contributions et 9 % étaient toujours en instance. Dans 1 % des cas où les intéressés n'ont pas répondu, les dossiers ont été renvoyés au commissaire aux élections fédérales.

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

Analyse du rendement

Mettre en œuvre des nouvelles limites des circonscriptions – volet réglementaire

En 2013-2014, Élections Canada a apporté un appui aux entités politiques pour faciliter la transition vers les nouvelles limites des circonscriptions. L'organisme a communiqué des renseignements utiles, tels que le feuillet « Information sur les répercussions du nouveau décret de représentation sur les associations enregistrées ». Des séances spécialisées ont également été offertes aux partis politiques en janvier et février 2014.

Peu après la proclamation du nouveau décret de représentation, des lettres concernant la transition ont été transmises à toutes les associations de circonscription enregistrées. Au 31 mars 2014, Élections Canada avait préenregistré 692 des 1 192 associations de circonscription (58 %).

Améliorer la reddition de comptes sur le financement politique

Le premier rapport annuel sur le financement politique a été rédigé en 2013-2014. Cependant, en raison de nouvelles priorités, notamment les activités liées au projet de loi C-23, la publication du rapport a été reportée au prochain exercice. Le rapport sera mis à jour afin de tenir compte de nouveaux renseignements et de nouvelles tendances.

Effectuer une vérification horizontale des contributions de 2011

En 2013-2014, Élections Canada a terminé la vérification horizontale des contributions versées en 2011 aux candidats à l'investiture, aux associations enregistrées et aux candidats.

L'organisme a fait parvenir une lettre aux personnes ayant accepté des contributions au-delà du plafond prescrit, afin de leur demander de remettre la somme excédentaire au donateur ou au receveur général du Canada, en conformité avec la Loi.

Au 31 mars 2014, 90 % des dossiers avaient été fermés suivant la remise de contributions et 9 % étaient toujours en instance. Dans 1 % des cas où les intéressés n'ont pas répondu, les dossiers ont été renvoyés au commissaire aux élections fédérales.

Continuer d'améliorer l'information destinée aux intervenants

En 2013-2014, Élections Canada a mené à bien un examen de l'information et des outils offerts afin de s'assurer qu'ils étaient présentés dans un format uniforme, facilement accessible et compréhensible. Dans le cadre de cette initiative, l'organisme a révisé et publié des manuels à l'intention des candidats à l'investiture, des associations de circonscription et des partis enregistrés. L'élaboration de nouveaux didacticiels a été suspendue en raison de modifications découlant du projet de loi C-23.

Bureau de coordination du projet d'intégrité électorale

En décembre 2013, Élections Canada a mis sur pied le Bureau de coordination du projet d'intégrité électorale afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de conformité et d'assurance de la qualité pour l'élection générale de 2015. Cette unité, qui applique une méthode de gestion intégrée du risque, a relevé les menaces à l'intégrité électorale et a mis au point des mesures de contrôle appropriées. Son personnel rassemble et analyse des données provenant de diverses sources internes et externes, afin d'améliorer la capacité de l'organisme de prévenir et de déceler les menaces et de les écarter. Il est aussi chargé de l'observation des exigences en matière de vérification indépendante, conformément au projet de loi C-23.

Bureau du commissaire aux élections fédérales

Au 1^{er} avril 2013, au Bureau du commissaire aux élections fédérales, on comptait 350 dossiers à l'étude relativement à de possibles infractions à la Loi. L'ouverture de ces dossiers faisait suite à des plaintes du public ou d'entités politiques, de même qu'à des renvois d'Élections Canada. Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, le Bureau du commissaire aux élections fédérales a enregistré 133 plaintes supplémentaires provenant du public et d'entités politiques, de même que 322 renvois provenant d'Élections Canada. En outre, le commissaire a ouvert un dossier de sa propre initiative.

Le commissaire a déposé des accusations contre cinq personnes dans quatre dossiers différents, a signé huit transactions, a réglé 55 dossiers au moyen d'une lettre d'avertissement et a résolu plusieurs autres de manière informelle. Un certain nombre d'autres dossiers ont été fermés, essentiellement pour l'une de ces raisons : l'infraction présumée ne relevait pas de la compétence du commissaire, les allégations ne constituaient pas une infraction aux termes de la Loi, il n'y avait pas suffisamment de preuves pour entamer une procédure, ou l'affaire était futile. Le 31 mars 2014, 350 dossiers étaient toujours à l'étude (soit le même nombre qu'au début de l'exercice).

Certains dossiers d'une importance particulière font partie des affaires réglées au cours de l'exercice 2013-2014, notamment les deux enquêtes distinctes sur les communications trompeuses effectuées pendant l'élection générale de 2011.

La première enquête portait sur les appels automatisés trompeurs effectués dans la circonscription de Guelph (Ontario). Le 2 avril 2013, conformément à une décision prise par le directeur des poursuites pénales, le Bureau du commissaire aux élections fédérales a déposé une accusation contre une personne pour avoir délibérément empêché ou tenté d'empêcher un électeur de voter lors de l'élection générale de 2011.

La seconde enquête était liée à d'autres allégations d'appels indésirables ou fournissant des renseignements erronés sur les lieux de scrutin. Cette enquête visait à déterminer si la preuve était suffisante pour qu'il y ait des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou plus a commis une infraction ou des infractions à la Loi. Les [conclusions de cette enquête ont été rendues publiques](#) en avril 2014¹¹.

Une autre affaire importante avait trait à des prêts non remboursés et à des créances impayées pour une course à la direction. En juillet 2013, au terme de consultations intensives auprès du Bureau du directeur des poursuites pénales, le commissaire a annoncé sa conclusion, soit que la *Loi électorale du Canada* manquait de clarté pour justifier une mesure d'exécution devant un tribunal criminel en ce qui concerne des prêts ou des créances qui demeurent non remboursés

après l'échéance d'une prorogation. Par conséquent, aucune mesure d'exécution ne pourrait être prise contre les candidats à la direction relativement à leurs dettes impayées.

Dans le but d'assurer une plus grande transparence, le commissaire a publié son premier rapport annuel en octobre 2013. Ce rapport donne un aperçu plus complet des ressources et des activités du commissaire en 2012-2013, et traite de quelques difficultés importantes auxquelles il est confronté. En outre, le site Web du commissaire a été amélioré afin de mieux communiquer avec les Canadiens.

En février 2014, le projet de loi C-23 a été déposé à la Chambre des communes. Ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2014, contient un certain nombre de dispositions touchant le commissaire, notamment son transfert d'Élections Canada au Bureau du directeur des poursuites pénales.

Programme 1.3 : Engagement électoral

Description

Ce programme sert à promouvoir et à maintenir le processus électoral canadien. Il offre aux Canadiens des programmes d'éducation et d'information afin qu'ils participent au processus électoral en toute connaissance de cause. Il vise également l'amélioration du cadre électoral par la consultation de divers intervenants et l'échange de pratiques électorales.

Ressources financières (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
8 939 136	8 939 136	8 142 702	7 974 120	(965 016)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
65	57	(8)

Résultats en matière de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement*	Résultats obtenus
Les Canadiens participent au processus électoral en toute connaissance de cause.	Pourcentage de Canadiens qui croient être en mesure de prendre une décision éclairée quant à leur participation	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.
Les Canadiens comprennent l'importance de voter et la valeur de participer au processus électoral.	Pourcentage de Canadiens qui comprennent l'importance de voter	Selon les sondages d'opinion publique effectués après les élections partielles de 2013, entre 38 et 65 % des répondants qui ont dit avoir voté l'auraient fait par sens du devoir civique : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 65 % dans Bourassa; ▶ 55 % dans Toronto-Centre; ▶ 43 % dans Brandon–Souris; ▶ 39 % dans Provencher; ▶ 38 % dans Labrador.
	Pourcentage de Canadiens qui comprennent la valeur de participer au processus électoral	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.
Élections Canada et les intervenants internationaux du domaine électoral améliorent leur capacité de mieux administrer les processus électoraux.	Pourcentage d'intervenants internationaux et canadiens qui ont l'intention d'intégrer leurs pratiques exemplaires communes	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.
Les parlementaires ont accès à de l'information basée sur des données probantes qui leur permet de prendre des décisions éclairées au sujet des questions électorales existantes ou nouvelles.	Pourcentage de parlementaires satisfaits de la qualité des rapports de recommandations du directeur général des élections	Cet indicateur fait l'objet d'un examen.

*Les cibles pour ces indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

Analyse du rendement

Mener des recherches

En 2013-2014, Élections Canada a entrepris divers projets de recherche à l'appui de son plan opérationnel triennal et de ses programmes permanents. Les résultats ont servi à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives importantes de l'organisme, en plus d'accroître ses connaissances sur les principaux enjeux électoraux.

Une synthèse des pratiques exemplaires en matière de conformité adoptées par le Canada et d'autres pays a été réalisée dans le cadre d'un examen approfondi des procédures de vote aux bureaux de scrutin. Cette étude comparative a permis à l'organisme d'améliorer ses programmes afin d'assurer une meilleure conformité aux procédures aux prochaines élections.

Deux études sur le vote par Internet ont été complétées et publiées au début de l'automne 2013. Elles permettront notamment à l'organisme de parfaire ses plans d'avenir afin d'améliorer les services aux électeurs :

- ▶ « [Pratiques de consultation et d'évaluation dans la mise en œuvre du vote par Internet au Canada et en Europe](#) »¹²;
- ▶ « [Établir un cadre juridique pour le vote électronique au Canada](#) »¹³.

Des analyses comparatives et des consultations ont également été effectuées dans le cadre de l'examen de la politique d'identification des électeurs, lequel avait pour but d'améliorer les services aux électeurs. Cependant, ce projet a été suspendu à la présentation du projet de loi C-23, qui proposait plusieurs modifications au système d'identification des électeurs.

Promouvoir le programme d'éducation civique

Le programme d'éducation civique d'Élections Canada vise à accroître les connaissances et la compréhension de la démocratie et du processus électoral chez les élèves du primaire et du secondaire.

L'organisme a fait la promotion du programme auprès des enseignants au moyen d'annonces dans des publications imprimées et électroniques du domaine de l'éducation, de brochures promotionnelles, de bulletins électroniques destinés aux enseignants et aux professionnels de l'éducation, et de l'installation de stands lors de conférences consacrées à l'éducation partout au Canada. Le sondage effectué auprès des enseignants qui ont commandé des ressources d'éducation civique d'Élections Canada a révélé que 90 % étaient satisfaits du matériel.

L'organisme a également fait la promotion de l'éducation civique par la distribution de matériel connexe sur des clés USB, de trousse de simulation et d'une gamme d'autres ressources destinées aux jeunes.

En septembre 2013, Élections Canada a tenu une autre Semaine canadienne de la démocratie¹⁴, une initiative à laquelle 45 organisations ont participé à titre de partenaires ou de collaborateurs. Près de 600 jeunes Canadiens ont participé aux diverses activités. L'organisme a également coordonné les activités du [Défi national pour la démocratie](#)¹⁵.

Élections Canada a augmenté sa présence sur les médias sociaux, particulièrement sur trois plateformes (Twitter, Facebook et YouTube), ainsi que ses activités de rayonnement auprès des ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux et d'organismes de gestion électorale.

L'organisme a en outre poursuivi les travaux préparatoires relatifs à la conduite du Programme d'élections parallèles pour les élèves pendant l'élection générale de 2015¹⁶.

Accroître la participation des jeunes

En 2013-2014, Élections Canada a terminé les travaux préparatoires pour le lancement d'un nouveau projet de mise en commun des connaissances en avril 2014, « Inspirer la démocratie : savoir pour agir ». Le but de ce projet, qui comprend un [nouveau site Web](#)¹⁷ et une série d'ateliers, est d'aider les organismes jeunesse à mieux comprendre la question du déclin de la participation électorale et de les outiller en leur offrant des ressources pour accroître la participation électorale des jeunes. Parmi ces ressources, mentionnons de l'information d'Élections Canada, à savoir comment, quand et où s'inscrire et voter à l'élection générale de 2015.

Plusieurs études ont été réalisées dans le cadre de ce projet et seront publiées dans la section Recherche du site Web « Inspirer la démocratie », au fur et à mesure qu'elles seront prêtes. Ces recherches comprennent :

- ▶ une nouvelle analyse des données de l'Enquête nationale auprès des jeunes de 2011, qui établit une comparaison entre les votants et les non-votants des sous-groupes de jeunes;
- ▶ une analyse documentaire comparative des pratiques exemplaires adoptées par les partis politiques pour accroître la participation des jeunes et les mobiliser;
- ▶ une évaluation d'une initiative d'inscription des jeunes, réalisée pendant l'élection générale de 2013 en Colombie-Britannique, de concert avec Elections BC et L'apathie c'est plate.

De plus, l'organisme a terminé un projet pilote avec l'Association des femmes autochtones du Canada, qui visait à élaborer et à mettre à l'essai un nouveau guide communautaire pour favoriser la participation des jeunes électeurs autochtones à la vie civique.

Élections Canada a aussi lancé deux nouvelles initiatives de développement des connaissances :

- ▶ une évaluation de « Parlons démocratie », un projet de participation citoyenne ciblant les nouveaux citoyens canadiens et les jeunes;
- ▶ une nouvelle étude, le Projet provincial sur la diversité, qui se penchera sur la participation des jeunes, des nouveaux Canadiens et des minorités visibles.

Fournir un soutien aux parlementaires

En 2013-2014, Élections Canada a fourni de l'information aux parlementaires concernant la conformité aux procédures d'inscription et de vote aux bureaux de scrutin, et les façons de prévenir les communications frauduleuses avec les électeurs. Cela comprend la publication, au printemps 2013, de deux rapports sur les incidents survenus lors de l'élection générale de 2011 :

- ▶ *Prévenir les communications trompeuses avec les électeurs*¹⁸
- ▶ *Examen de la conformité : rapport final et recommandations – Examen de la conformité aux procédures d'inscription et de vote le jour du scrutin*¹⁹

En outre, le directeur général des élections a offert des séances d'information technique aux parlementaires concernant le projet de loi C-23. Il a également comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet du projet de loi C-520, *Loi visant à soutenir l'impartialité politique des agents du Parlement*, et d'une question de privilège concernant Élections Canada et le député de Selkirk–Interlake.

Au cours de l'exercice, Élections Canada a communiqué de l'information et effectué des consultations avec les partis politiques par l'entremise du Comité consultatif des partis politiques, qui est composé de 17 représentants des partis enregistrés. Parmi les travaux du Comité, mentionnons une assemblée générale annuelle de deux jours tenue en juin 2013 et un atelier avec des experts techniques organisé en novembre 2013.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services des acquisitions et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation, et non celles d'un programme particulier.

Ressources financières (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
42 201 667	42 201 667	39 269 365	38 966 040	(3 235 627)*

*L'écart observé de 3,2 millions de dollars entre les dépenses réelles (39,0 millions de dollars) et les dépenses prévues (42,2 millions de dollars) pour 2013-2014 est principalement attribuable au loyer moins élevé que prévu du nouvel immeuble de Gatineau.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
145	129	(16)

Analyse du rendement

Terminer le projet de Consolidation et de déménagement des bureaux de l'organisme

La consolidation et le déménagement des bureaux de l'organisme sur la rue Victoria, à Gatineau, ont été menés à bien dans les limites du budget alloué, à la fin de l'automne 2013.

Assurer la conformité du site Web aux normes d'accessibilité du gouvernement fédéral

Élections Canada a respecté l'échéance du 13 juillet 2013, établie par les organismes centraux pour la mise en œuvre de la dernière phase d'exigences définies dans les *Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0*. Tous les nouveaux documents et toutes les nouvelles applications sont maintenant produits en conformité avec les normes d'accessibilité.

Renforcer le cadre de gestion

Dans le cadre de l'engagement permanent d'Élections Canada à moderniser et à renforcer son cadre de gestion, l'organisme a continué d'accorder la priorité aux principales mesures de contrôle suivantes :

- ▶ l'élaboration d'instruments de politique internes essentiels, à l'appui des nouvelles exigences du Conseil du Trésor;
- ▶ la gestion des biens et de la sécurité dans le cadre du déménagement de l'organisme à Gatineau;
- ▶ la continuité des activités et la planification de la sécurité pour faire suite aux recommandations de la vérification interne de 2012.

Préparer le prochain plan de vérification axé sur les risques

Un plan de vérification axé sur les risques a été préparé pour faire suite aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institute of Internal Auditors.

Mettre en œuvre des mesures de réaménagement des effectifs

En 2013-2014, Élections Canada a satisfait aux dispositions de la *Directive sur le réaménagement des effectifs*, ce qui a donné lieu à l'élimination de 32 postes pourvus pour une période indéterminée. Les mesures de réaménagement des effectifs ont été facilitées grâce à des

communications régulières avec tous les employés ainsi que la prestation de formation et de soutien aux employés touchés.

Établir une approche de gestion du changement

Dans le cadre de sa stratégie sur la gestion du changement, l'organisme a établi un ensemble complet de lignes directrices et d'outils pour le projet de Consolidation et de déménagement des bureaux, qui peut aussi s'appliquer à d'autres priorités. Les activités de gestion réalisées comportent une formation, des consultations sur l'analyse des besoins, un plan de transition et un plan de communication. En ce qui concerne la nouvelle *Directive sur la gestion du rendement*, les activités de gestion du changement comprenaient une formation sur la Directive à l'intention des employés et des gestionnaires et un plan de communication. Un comité de gestion du changement a aussi été créé pour travailler en collaboration avec l'équipe du projet de Consolidation et le Bureau de la stratégie organisationnelle.

Renforcer la gestion de l'information

Pour faire suite aux directives des organismes centraux, Élections Canada a continué de renforcer son programme de gestion de l'information par la mise à l'essai d'un système de gestion électronique des documents (GCDocs) dans le cadre d'un projet pilote.

Continuer de renforcer la technologie de l'information

Élections Canada a poursuivi ses travaux visant à tenir à jour son infrastructure de TI, à maintenir en place les systèmes utilisés par l'organisme et à en concevoir de nouveaux, ainsi qu'à assurer des services de télécommunications efficaces. La nouvelle application appuyant la modernisation de l'inscription des électeurs en région était sur la bonne voie, tous les éléments essentiels du système ayant été mis au point au cours de l'exercice visé par le présent rapport. Un nouveau volet de la formation en ligne a aussi été mis à l'essai dans le cadre du programme de recrutement des directeurs du scrutin. L'organisme a établi un nouveau contrat, qui sera prêt au printemps, afin de fournir aux bureaux locaux du matériel informatique pour l'élection générale de 2015. Élections Canada a continué d'améliorer le réseau de télécommunications des systèmes de scrutin hébergés à l'externe.

Examiner les ententes sur les services partagés et les accords de collaboration de services

À la suite de son déménagement à Gatineau, Élections Canada a défini et mis en œuvre des mesures d'efficience, de concert avec d'autres agents du Parlement locataires de l'immeuble. Les résultats de cette initiative sont :

- ▶ une seule bibliothèque au service de quatre organismes;

- ▶ un système de sécurité commun et une gouvernance conjointe;
- ▶ le partage de certains éléments d'infrastructure de TI;
- ▶ le partage d'installations de formation multifonctionnelles d'Élections Canada;
- ▶ l'échange de pratiques exemplaires, notamment en matière de formation et de perfectionnement des employés.

Utiliser le Bureau de la stratégie organisationnelle pour appuyer et surveiller les initiatives d'amélioration

Le Bureau de la stratégie organisationnelle a continué de remplir ses fonctions de reddition de compte, tout en appuyant et en renforçant les pratiques de gestion de projets à l'échelle de l'organisme. Le Comité sur la stratégie organisationnelle a continué de surveiller l'état du projet tous les mois, y compris les prévisions financières détaillées et les dépenses, et il a régulièrement rendu des comptes à la haute direction.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers exposés dans la présente section sont tirés des états financiers d'Élections Canada préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles se fondent sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette méthode de comptabilité, appelée comptabilité d'exercice, diffère de la méthode utilisée pour la présentation des données des sections précédentes, puisque ces dernières reposent sur les autorisations votées par le Parlement en fonction d'une comptabilité de caisse modifiée.

Bureau du directeur général des élections État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	122 097	121 623	128 488	(474)	(6 865)
Total des revenus	–	–	–	–	–
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	122 097	121 623	128 488	(474)	(6 865)
Situation financière nette de l'organisme	23 123	22 726	15 355	(397)	7 371

La diminution de 6,9 millions de dollars (5 %) des dépenses totales en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable à la capitalisation des coûts associés aux applications logicielles ainsi qu'aux réductions obtenues au chapitre du paiement d'indemnités de départ; de l'amortissement des immobilisations; et de l'inventaire, y compris toute dépréciation.

Bureau du directeur général des élections État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2014 (dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	19 607	19 620	(13)
Total des actifs financiers nets	14 825	14 380	445
Dette nette de l'organisme	4 782	5 240	(458)
Total des actifs non financiers	27 508	20 595	6 913
Situation financière nette de l'organisme	22 726	15 355	7 371

Le total des passifs nets, qui atteint 19,6 millions de dollars en 2013-2014, est demeuré à peu près inchangé par rapport à celui de 2012-2013.

Le total des actifs financiers nets pour 2013-2014 est de 14,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 0,4 million de dollars (3 %) par rapport à 2012-2013. Ce changement s'explique principalement par la hausse des comptes débiteurs et des avances.

Le total des actifs non financiers pour 2013-2014 s'élève à 27,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,9 millions de dollars (33 %) par rapport à 2012-2013. Ce changement s'explique essentiellement par la hausse des immobilisations corporelles, notamment des logiciels en développement (système d'inscription des électeurs), des meubles et accessoires, et des améliorations locatives liées à la consolidation et au déménagement des bureaux de l'organisme à Gatineau.

Pour ces mêmes raisons, et parce que certains employés ont reçu des indemnités de départ au cours de l'exercice, la situation financière nette d'Élections Canada s'est améliorée de 48 % en 2013-2014.

États financiers

Les états financiers vérifiés du Bureau du directeur général des élections pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 sont publiés sur le site Web d'Élections Canada²⁰. Ils comprennent la

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers, ainsi que son annexe pour l'exercice 2013-2014.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web d'Élections Canada :

- ▶ [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)²¹
- ▶ [Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes](#)²²
- ▶ [Vérifications internes et évaluations](#)²³

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*²⁴. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisme

Renseignements généraux

Adresse

Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléphone

1-800-463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis

001-800-514-6868
sans frais au Mexique

613-993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes
ATS 1-800-361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur

613-954-8584
1-888-524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis

Site Web

www.elections.ca

Pour les médias

Téléphone

1-877-877-9515
819-939-1900
ATS 1-800-361-8935

Télécopieur

613-954-8584

Annexe : Définitions

Architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou d’un organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Cadre représentant les contributions financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits parlementaires par l’alignement de leurs programmes à un ensemble de 16 grands secteurs de résultat pangouvernementaux regroupés en quatre secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’on prévoit atteindre pour une organisation, un programme ou une initiative dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Programme : Ensemble de moyens mis en œuvre et d'activités connexes qui sont gérés pour répondre à des besoins précis et obtenir les résultats visés, et qui sont traités comme une unité budgétaire.

Programme temporaire : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation officielle ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Il est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires. Il est déposé au Parlement chaque printemps.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 grands objectifs établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés en quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés en fonction du lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-2.01>

² <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-3>

³ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-4.7>

⁴ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=legislation&lang=f

⁵ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=judicial&lang=f

⁶ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=cons&document=index&lang=f

⁷ www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=rep&dir=rep1&document=index&lang=f

⁸ www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

⁹ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval&document=index&lang=f

¹⁰ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/sta_2013&document=index&lang=f

¹¹ www.cef-cce.gc.ca/content.asp?section=rep&dir=rep2&document=index&lang=f

¹² www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/tech/consult&document=index&lang=f

¹³ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/tech/elfec&document=index&lang=f

¹⁴ On trouvera de plus amples détails dans le communiqué de presse à www.elections.ca/content.aspx?section=med&document=sep0413&dir=pre&lang=f.

¹⁵ www.democracy-democratie.ca/content.asp?section=nyc&dir=nyc2014/details&document=index&lang=f

¹⁶ On trouvera de plus amples renseignements sur ce programme à www.voteetudiant.ca/.

¹⁷ www.inspirerlademocratie-inspiredemocracy.ca/index-fra.asp

¹⁸ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/off/comm&document=index&lang=f

¹⁹ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=cons&document=index&lang=f

²⁰ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=financial&lang=f

²¹ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=details&lang=f

²² www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=response&lang=f

²³ www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/dpr2014&document=audit&lang=f

²⁴ *Dépenses fiscales et évaluations*, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp